

AUTRES INFORMATIONS

RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES

DU CREDIT MUTUEL ARKEA

MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE

LA GARANTIE DE COURS

**VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE - BANQUE
(CFCAL-BANQUE)**

**INITIEE PAR LA SOCIETE
CREDIT MUTUEL ARKEA**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Crédit Mutuel Arkéa a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 18 janvier 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Crédit Mutuel Arkéa.

Le présent document complète la note d'information conjointe de la société Crédit Mutuel Arkéa et de la société CFCAL-Banque, visée par l'AMF le 18 janvier 2011 sous le n° 11-016, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et du Crédit Mutuel Arkéa (www.arkea.com) et peut être obtenu sans frais sur simple demande auprès de :

- Crédit Mutuel Arkéa, 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon ;
- Oddo Corporate Finance, 12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris ;
- Keefe, Bruyette & Woods, One Broadgate, 7th Floor, London EC2M 2QS, Royaume-Uni.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DU CREDIT MUTUEL ARKEA.....	3
2. PERSONNE RESPONSABLE	4
2.1 PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »	4
2.2 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »	4

PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 235-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, Crédit Mutuel Arkéa, société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le siège social est situé 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon, et qui est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 775 577 018 (« **Crédit Mutuel Arkéa** ») offre aux actionnaires de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque, société anonyme de droit français, au capital de 5 582 797 €, dont le siège social est situé 1 rue du Dôme, 67000 Strasbourg, et qui est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 568 501 282 B (« **CFCAL-Banque** »), société dont les actions sont négociées sur le marché Euronext Paris (compartiment B) de NYSE Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000064560, d'acquérir seule la totalité de leurs actions CFCAL-Banque au prix de 60,10 € par action (l'« **Offre** » ou la « **Garantie de cours** »).

Le présent document de présentation du Crédit Mutuel Arkéa est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006.

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DU CREDIT MUTUEL ARKEA

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables du Crédit Mutuel Arkéa figurent dans :

- le document de référence 2010 du Crédit Mutuel Arkéa pour l'exercice 2009, enregistré par l'AMF le 17 juin 2010 sous le numéro R.10-046 ;
- l'actualisation du document de référence 2010 du Crédit Mutuel Arkéa, déposée auprès de l'AMF le 7 septembre 2010 sous le numéro D.10-0300-A01.

Ces documents sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et du Crédit Mutuel Arkéa (www.arkea.com).

Depuis le dépôt de l'actualisation du document de référence le 7 septembre 2010, Crédit Mutuel Arkéa a acquis 95% du capital de la société LEASECOM qui a ainsi intégré le 3 novembre 2010 le Pôle Entreprises et Institutionnels du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, ainsi que 78,85% des actions de la société CFCAL-Banque qui fait l'objet de la présente Garantie de cours. Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs nouveaux concernant le Crédit Mutuel Arkéa depuis la date du 7 septembre 2010 précitée.

2. PERSONNE RESPONSABLE

2.1 PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »

Ronan LE MOAL, directeur général du Crédit Mutuel Arkéa

2.2 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document, qui a été déposé le 18 janvier 2011 et qui sera diffusé le 18 janvier 2011, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de la garantie de cours initiée par Crédit Mutuel Arkéa et visant les actions de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris, le 18 janvier 2011

Ronan LE MOAL

Directeur Général

Crédit Mutuel Arkéa